



# Agenda 21

VILLE DE MORNE-A-L'EAU

Synthèse



# SOMMAIRE

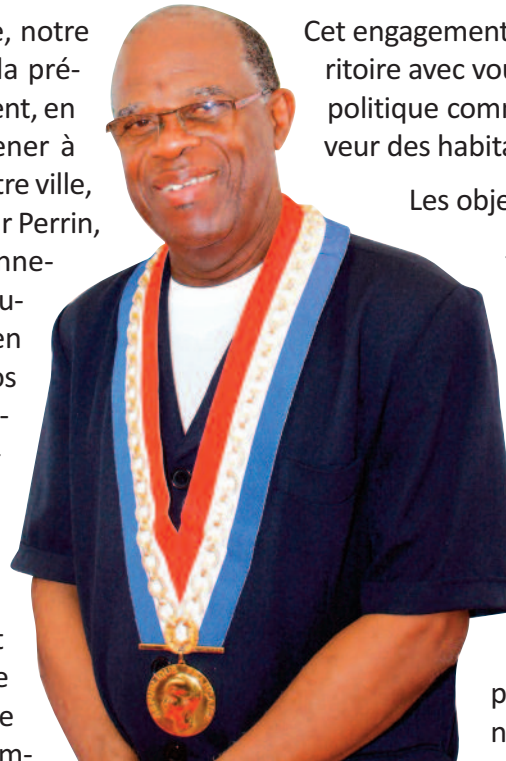
<b>Mot du Maire</b>	<b>page 3</b>
<b>Parole aux marraines et parrains</b>	<b>page 4</b>
<b>Développement durable en quelques mots</b>	<b>page 6</b>
<b>Qu'est-ce qu' un Agenda 21 Local ?</b>	<b>page 7</b>
<b>Démarche de Morne-à-l'Eau</b>	<b>page 8</b>
<b>Une collectivité et un territoire déjà engagés</b>	<b>page 10</b>
<b>Présentation de Morne-à-l'Eau</b>	<b>page 11</b>
<b>Le Diagnostic territorial partagé</b>	<b>page 12</b>
<b>Qu'en pense la population ?</b>	<b>page 18</b>
<b>La stratégie mornalienne de développement durable</b>	<b>page 19</b>
<b>Schéma enjeux et ambitions</b>	<b>page 20</b>
<b>La concertation : socle de la réussite</b>	<b>page 22</b>
<b>Le programme d'actions</b>	<b>page 25</b>
<b>Evaluation et comité de suivi</b>	<b>page 29</b>
<b>Et après</b>	<b>page 30</b>



**N**otre insularité, les limites de notre territoire, notre contexte socio-économique, la richesse et la précieuse fragilité de notre environnement doivent, en permanence, nous interpeller et nous amener à être responsables et précautionneux dans nos actes. Notre ville, Morne-à-l'Eau, de Vieux-Bourg à Blanchet en passant par Perrin, Bosrédon, Chazeau, Grippon, Jabrun, Lasserre et Bonne-Terre, recèle une richesse humaine, patrimoniale et naturelle insoupçonnée que nous devons préserver, mettre en valeur et transmettre dans les meilleures conditions à nos enfants afin qu'ils puissent s'épanouir et poursuivre l'œuvre mornalienne. Plus qu'ailleurs, nous devons pleinement nous engager dans une transition économique, écologique et énergétique incontournable pour nos territoires !

Depuis plusieurs années, la ville de Morne-à-l'Eau s'est engagée dans une démarche de développement durable et a notamment élaborée son Programme Stratégique d'écocitoyenneté et d'Ecodéveloppement (PSE). De nombreuses actions de valorisation et de protection des ressources ont ainsi pu être conduites à travers le territoire tout en accompagnant l'économie locale. D'ailleurs, ce travail reconnu en Guadeloupe vient d'obtenir une reconnaissance nationale avec le 1<sup>er</sup> prix des villes durables d'Outre-Mer pour l'année 2014.

L'élaboration d'un Agenda 21 local, en décembre 2012, en cohérence du Plan Local d'Urbanisme et du Programme de Rénovation Urbaine, est apparue comme une suite pertinente et logique à la démarche enclenchée.



Cet engagement résulte de la volonté de construire et de développer le territoire avec vous, en faisant du Développement Durable l'axe majeur de la politique communale, un levier de croissance verte et de bien-être en faveur des habitants.

Les objectifs principaux sont donc les suivants :

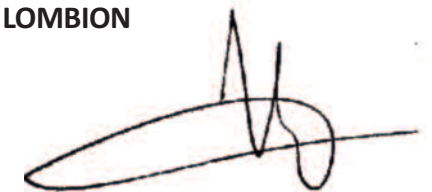
- Valoriser et protéger les ressources naturelles et patrimoniales du territoire
- Redynamiser le territoire, notamment d'un point de vue économique en favorisant la création d'activités et d'emplois par le biais de l'économie verte et bleue
- Impliquer la population et mener des actions favorisant un élan de citoyenneté et de solidarité

Il s'agit également pour la ville de s'inscrire dans un cadre global, à l'échelle nationale et internationale, afin de répondre aux préoccupations générales en matière d'environnement, de cohésion sociale et d'économie durable, avec comme finalité de :

**« Faire de la ville de Morne-à-l'Eau, une collectivité d'excellence environnementale et un territoire pilote en matière de développement durable et de résilience à l'échelle de la Caraïbe ».**

Aussi, c'est avec fierté que je vous invite tous à participer à des actions exemplaires et à faire vivre ce programme : notre Agenda 21 Local !

Jean-Claude LOMBION





Madame **Gustave Marie Eugénie** née Alie est venue au monde dans la section de Chazeau aux Abymes. Professeur agrégé de Science de la Vie et de la Terre, coordonnatrice au niveau de l'académie pour la prévention des risques sismiques et mère de trois enfants, elle a pour loisir la marche, le cinéma, la couture. Diplômée de troisième cycle universitaire en phytothérapie elle préside l'association des plantes médicinales et aromatiques de la Guadeloupe.

### Quelles sont vos actions en matière de Développement Durable ?

J'ai été sollicitée par des amis en 2006 pour créer une association qui prend en compte l'environnement. Cette association avait été créée afin de mettre en valeur l'agriculture écologique et paysanne des pays de la Caraïbe. Mais si je me suis retrouvée là c'est parce qu'au collège je n'ai jamais fait marche arrière j'ai animé des clubs de nature environnement, des projets d'actions éducatifs qui tournent autour de la prise en compte de la biodiversité locale, du Canal des Rotours et de la Mangrove.

Le samedi matin alors qu'il n'y avait pas cours je partais avec les élèves me balader à Point-à-Retz et cela m'a permis de faire découvrir aux élèves les savoirs de la botanique. Ma motivation première était de transmettre et montrer que nous sommes ancrés dans un environnement, une biodiversité. Les enfants m'ont aussi apportés bien des choses à travers les différents projets d'actions éducatifs tels que la journée de l'arbre ou les actions menées autour de la prise en compte de la gestion des déchets au collège.

### Comment pratiquez-vous le développement durable au sein de vos activités ?

Etant présidente de l'association APLAMEDAROM je suis dans mon élément. Ayant obtenu mon diplôme universitaire de troisième cycle en phytothérapie, je fais de la botanique de terrain en tenant compte des objectifs de l'association qui sont de connaître, mais aussi de faire connaître les plantes médicinales du terroir **les rimèd razié**, et de transmettre les savoirs traditionnels qui sont notre patrimoine. Notre médecine traditionnelle se perd faut qu'il y ait des gens qui étudient et qui font des rencontres pour en parler.

L'association me conforte au niveau de ma formation initiale mais me permet d'aller plus loin parce que je ne fais pas seulement de l'identification botanique mais je ren-

contre aussi des personnes qui sont dans le patrimoine traditionnel qui m'indiquent à quoi sont utiles certaines plantes. Il ne faut pas oublier que 65 à 70% des médicaments copient les molécules chimiques de la nature.

Lorsque j'interviens je vante l'intérêt de pérenniser les jardins créoles et je suis pour l'apprentissage de la fabrication du composte.



Monsieur **Steve GADET**, de son nom d'artiste **Fola** est né à Villiers Le Bel.

Après avoir vécu trois ans en France Hexagonale, il a grandi à Morne-à-l'Eau dans la section de Bosredon. Enseignant chercheur à l'Université des Antilles Guyane en Martinique il enseigne l'histoire des Etats-Unis. Il évolue dans le milieu musical en tant que rappeur et est aussi écrivain et auteur de sept livres.

### Quels sont vos engagements en matière de développement durable ?

J'ai d'abord un engagement citoyen. Je fais attention à la revalorisation de mes déchets et je joue le rôle de transmission en éduquant mes enfants dans ce sens. J'essaie de me fournir en aliment via nos producteurs locaux qui font attention à nos ressources. Mais j'ai aussi un engagement au niveau de la culture à travers mon travail d'écrivain.

### Comment appliquez-vous le développement durable au sein de vos activités ?

Je l'applique en étant très conscient de la nécessité pour nous de se développer en faisant attention à nos ressources. Cela m'arrive de faire passer ces messages dans les morceaux que je compose. Je dis à une génération qui n'est pas toujours consciente, qu'il est important de faire attention à nos richesses telles que notre eau nos productions agricoles. Nous sommes très connectés au monde virtuel, très connectés aux supermarchés.

Il faut qu'on se réapproprie nos produits et que nous soyons conscients du danger que peuvent créer des produits venant d'ailleurs face à nos propres produits. Pour mes écrits je travail avec différentes boîtes d'édition mais je mets un point d'honneur à travailler avec les boîtes d'édition locales pour pouvoir nourrir notre activité. La culture à long terme est très importante au niveau du développement.



Madame **Maguy GEOLIER** est une Mornaliennne vivant à la section Rousseau. Gestionnaire de scolarité et présidente de l'association ALPHA, elle a pour activités de loisir la danse, la lecture et les voyages. Femme engagée, elle mène à bien ce qu'elle entreprend.

### Quels sont vos engagements en matière de développement durable ?

En tant que membre actif de l'association ALPHA, j'œuvre dans le milieu culturel surtout au niveau des jeunes afin qu'ils sortent de leur isolement en leur permettant de s'épanouir à travers la danse et les sorties. Ainsi je leur permets de s'exprimer et favorise un lien social entre eux.

### Comment pratiquez-vous le développement durable au sein de vos activités ?

La culture étant relative à la créativité, au patrimoine, à la connaissance et à la diversité, nous mettons en place des ateliers permettant d'exprimer la créativité, des rencontres d'échanges entre associations, des sorties pédagogiques nous permettant de découvrir notre histoire, des visites de sites naturels. En exemple : le parc national et le fort Louis DELGRES.

### Que pensez-vous de la démarche de Morne-à-l'Eau d'entreprendre son agenda 21 ?

C'est une bonne chose que la ville ait entrepris son agenda 21. C'est un projet à long terme qui permettra aux citoyens de mieux vivre. Ce sera un long combat car ce sont des actions à mettre en place pour une gestion durable des ressources. Mais si tous les acteurs, citoyens, élus, associations y mettent du leur, nous arriverons à un bon résultat.

### Comment vivez-vous le fait d'être marraine de l'Agenda 21 ?

Je suis fière que l'on m'ait choisie en tant que marraine de l'Agenda 21. Je sensibilise les gens aux changements de comportement.



Fils d'un père originaire de Saint Domingue et d'une mère Mornaliennne, Monsieur **BENITO-ESPINAL Edouard** résidant à Les Abymes est retraité. Anciennement docteur en écophysiologie expérimentale, il a pour activité la marche, l'enregistrement et l'observation des oiseaux, la photographie de l'environnement et l'écriture.

### Quels sont vos engagements en matière de développement durable ?

Cela fait 41ans que je suis engagé. A l'époque on parlait d'Ecodéveloppement. Mon engagement a débuté dès que j'ai pris conscience de la richesse du milieu. Je me suis toujours mobilisé pour permettre aux gens de voir la valeur de ce que nous possédons. J'ai eu des engagements pour l'eau, pour la mangrove, pour la protection des milieux, des arbres, de la faune et de la flore.

### Comment pratiquez-vous le développement durable au sein de vos activités ?

Je pratique le développement durable par la sensibilisation, par mes écrits, A l'époque je faisais beaucoup de conférences dans les écoles, les clubs de 3ème âge. De plus, nous étions parmi les premiers à nettoyer les plages. Avec l'association IGE-ROC (Institut guadeloupéen d'études et de recherches ornithologiques caraïbes) nous sommes les premiers Guadeloupéens à avoir travaillé sur l'enregistrement des chants des oiseaux.

### Que pensez-vous de la démarche de Morne-à-l'Eau d'entreprendre son agenda 21 ?

J'ai accepté d'être parrain de l'agenda 21 car c'est une bonne démarche qui mobilise la population, les écoles, les associations autour d'un projet. L'Agenda 21 c'est mettre en avant les potentialités de la commune. Morne-à-l'Eau en terme de biodiversité est riche. Il y a la plage de babin, les mares, la mangrove, la forêt marécageuse ainsi que le canal des Rotours qui joue un rôle important. Morne-à-l'Eau a aussi cette aspect intéressant avec l'ilet Macou qui permet un tourisme religieux avec sa chapelle. C'était aussi la terre de la canne à sucre et de l'élevage avec toutes ses savanes.

### Comment vivez-vous le fait d'être parrain de l'Agenda 21 ?

C'est un honneur je me suis mis à disposition de la ville de Morne-à-l'Eau pour faire passer l'information. Morne-à-l'Eau reste le centre de ma vie. J'aime cette commune elle est lumineuse, elle a des odeurs particulières. L'odeur de la nature, de la mangrove, de la forêt marécageuse. J'aime écouter son calme, son silence, le chant des oiseaux.

## De l'écodéveloppement au développement durable

Plus d'une trentaine d'années nous séparent de l'émergence du concept de Développement Durable. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain (Stockholm, 1972) naît la notion d'« éco-développement », qui prône un mode de développement intégrant les contraintes environnementales.

En 1987, le rapport Brundtland <sup>1</sup> (*Notre futur commun*) introduit la notion de développement durable ainsi défini : « *Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs* ». Pour la première fois, sont liées les notions d'environnement et de solidarité envers les générations futures, ce qui induit en particulier les principes de responsabilité, de prévention, de précaution... et d'échelle du long terme dans les prises de décision.

C'est la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre de Rio en 1992), qui consacre pleinement le terme de développement durable. 173 États signent un programme d'actions pour le 21ème siècle : l'Agenda 21.

Ce programme définit les principes qui permettraient de concilier :

- l'efficacité économique,
- l'équité sociale,
- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Ce sommet a été marqué par l'adoption d'un texte fondateur de 27 principes, intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » qui précise la notion de développement durable

## Le développement durable : 4 principes fondateurs

Une définition partagée : « *Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité* »

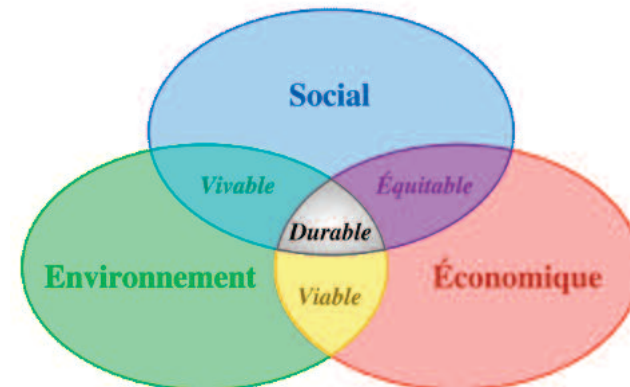
<sup>1</sup> Madame Gro Harlem, présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement

La notion de développement durable résulte d'une volonté de responsabilité partagée pour mieux respecter les milieux de vie et les populations, en réponse aux déséquilibres planétaires et aux logiques purement économiques. Elle place l'être humain au cœur des processus de développement et y associe les notions de milieu et d'environnement.

Le développement durable repose ainsi sur quatre principes que sont :

- la **solidarité** dans le temps (entre les générations) et dans l'espace (entre les hommes, les territoires, au niveau national, mondial...);
- la **transversalité** qui implique de conjuguer écologie et social pour un monde viable, économie et écologie pour une planète viable, social et économie pour une société équitable.
- la **responsabilité**, la **prévention** et la **précaution** qui privilégient l'action préventive à l'action curative ;
- la **gouvernance**, combinaison de démocratie électorale, de participation des citoyens et d'approches rationnelles de la décision, sur la base de l'information, de la transparence et de la lisibilité de l'action publique, conditions nécessaires pour la mobilisation de chacun, pour laquelle doivent s'appliquer les principes de transversalité (décloisonnement), de subsidiarité (pertinence du niveau d'intervention) et d'évaluation permanente.

Il vise ainsi une gestion plus économe, plus équitable et plus intégrée du territoire et des ressources.



## L'Agenda 21 local : un outil pour répondre à 5 finalités

L'Agenda 21 local doit être un document stratégique et opérationnel : un projet de territoire construit sur le long terme, décliné en programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de leur mise en œuvre pour un développement durable sur le territoire. Un tel projet engage le territoire, ses habitants et ses acteurs dans une démarche d'amélioration continue, poursuivant les cinq finalités du développement durable :

- **lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,**
- **préserver la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,**
- **viser l'épanouissement de tous les êtres humains,**
- **renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,**
- **privilégier une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Ainsi, le projet dessiné aura pour ambition :

- d'améliorer la qualité de vie des populations,
- d'économiser les ressources naturelles,
- de renforcer l'attractivité des territoires,
- d'organiser la participation de tous les acteurs du territoire.

**« Pensez globalement pour agir localement »**

## L'Agenda 21 local : une dynamique partagée

Les actions inscrites dans le cadre d'un Agenda 21 ne se décrètent pas, elles se construisent grâce à la participation et la concertation ; cela passe par :

- la mobilisation et la formation permanentes des élus et des personnels de la ville,
- la mise en place de modalités de concertation qui permettent non seulement l'information mais également une réelle participation à la conception de l'Agenda 21 (du diagnostic aux actions en passant par la stratégie et les modalités de suivi – évaluation) ; d'où la tenue d'ateliers 21 citoyens et entreprises...
- la mise en place de nouvelles modalités décisionnelles prenant en compte le besoin de transversalité de l'action publique (et en premier lieu au sein de la ville),
- le développement de nouvelles modalités de travail intersectorielles, interservices, fondées sur une approche de « *gestion de projet* ».

Exemples en Outre-mer :

En Guadeloupe, seule la commune-île de la Désirade a obtenu la reconnaissance Agenda 21.

En Martinique, la ville de Sainte-Anne et le Conseil Général



## 4 défis pour une finalité

Depuis quelques années, la ville de Morne-à-l'Eau s'est engagée dans une démarche de développement durable et a notamment élaborée son Programme Stratégique d'Ecocitoyenneté et d'Ecodéveloppement (PSE). De nombreuses actions de valorisation et de protection des ressources ont ainsi pu être conduites à travers le territoire tout en accompagnant l'économie locale.

L'élaboration d'un Agenda 21 local est apparue comme une suite pertinente et logique à la démarche enclenchée.

Cet engagement résulte de la volonté de construire et développer le territoire avec la population, en faisant du Développement Durable l'axe majeur de la politique communale.

Les défis sont donc les suivants :

- Valoriser et protéger les ressources naturelles et patrimoniales du territoire
- Redynamiser le territoire, notamment d'un point de vue économique en favorisant la création d'activités et d'emplois durables de proximité
- Impliquer la population et mener des actions favorisant un élan de citoyenneté
- Soutenir et développer les comportements et les actions éco-exemplaires au sein de la collectivité

Il s'agit également pour la ville de s'inscrire dans un cadre global, à l'échelle nationale, afin de répondre aux préoccupations générales en matière d'environnement, de cohésion sociale et d'économie, avec comme finalité :

**« Faire de Morne-à-l'Eau, une collectivité d'excellence environnementale et un territoire pilote en matière de développement durable et de résilience à l'échelle de la Caraïbe ».**

## Une démarche concertée en 4 temps

### ■ Le lancement

Issu d'une volonté du Conseil Municipal en 2012, l'Agenda 21 de la ville a officiellement été lancé le 5 juillet 2013. A cette occasion, la ville a invité l'ensemble des Mornaliens sur la place Gerty ARCHIMEDE à une soirée débat/animation autour du thème du développement durable. Parallèlement se sont mis en place un comité de pilotage et des séances de formation pour les élus et les agents de la ville.

### ■ Le diagnostic territorial partagé

Un diagnostic développement durable partagé du territoire a ensuite été élaboré en croisant le regard des élus, des techniciens et des habitants. L'ensemble des informations et données recueillies ont permis de dresser un état des lieux du territoire au regard du développement durable. Ce diagnostic détermine les forces, les faiblesses, les menaces et opportunités ainsi que les enjeux prioritaires de la ville de Morne-à-l'Eau.

### ■ La stratégie de développement durable

Etape clef, l'élaboration de la stratégie de développement durable permet, à partir des enjeux territoriaux identifiés, de disposer pour les 5 à 10 ans à venir, des axes d'actions prioritaires qui vont « orienter » le développement durable de la commune de Morne-à-l'Eau. Cette stratégie résulte de la mise en œuvre d'un processus participatif et de concertation. Ainsi, plusieurs temps forts ont concouru à la co-construction de cette stratégie parmi lesquelles :

- Le forum 21 d'avenir, forum prospectif ouvert à tous, qui a permis aux participants de se projeter dans l'avenir et de partager leur vision du « Morne-à-l'Eau de demain ».
- Les ateliers ville qui furent également un lieu de débats et d'échanges ouvert aux agents et élus

### ■ Le programme d'actions

Le programme d'actions de l'Agenda 21 doit répondre aux ambitions à 10-15 ans et objectifs opérationnels définis dans la stratégie de développement durable. Il a fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage le 18 octobre 2013 et par le



Conseil municipal le 23 décembre 2013. Dès lors, les services de la ville ont travaillé ardemment à l'élaboration des 178 fiches actions du programme. Un travail achevé en novembre 2014 qui a fait l'objet d'une présentation publique lors du forum de restitution du 26 novembre 2014.

Le programme d'actions se veut le reflet et la traduction opérationnelle d'une volonté partagée d'agir au plus près, à l'échelle de la ville de Morne-à-l'Eau et selon ses moyens en faveur d'une meilleure prise en compte du développement durable. Il permet d'engager le territoire, d'amplifier et de diversifier l'action conduite jusqu'à aujourd'hui. Il s'inspire à la fois des propositions issues du processus de concertation citoyenne et des travaux conduits au sein de la collectivité avec les élus et les agents municipaux pour les 10 prochaines années.



## Exemple de l'engagement de la collectivité : Voile insertion

En 2013, Dans le cadre d'un projet d'insertion autour de la voile traditionnelle, la ville a formé une équipe d'une dizaine de jeunes à la construction d'un canot traditionnel et aux bases de la navigation. 2 ans plus tard, ces jeunes sont pratiquement tous insérés professionnellement et constituent l'un des meilleurs équipages de Guadeloupe.



## Exemple d'une école engagée

Les écoles sont de plus en plus engagées dans toutes les actions de développement durable. Certaines écoles du territoire ont des projets très avancés comme à Jabrun, Bosrédon ou Perrin notamment.



## Exemple d'une entreprise engagée : SNC Pêche de loisir



Dans le cadre de la diversification de leur activité, des pêcheurs ont mis en œuvre une activité d'écotourisme basée sur la découverte de la mangrove avec des bateaux à énergie électrique. Un vrai exemple d'engagement durable !

## Exemple d'un engagement associatif : Evasion nautique



« L'association Evasion Nautique, depuis plus de 20 ans, entretient bénévolement, la source de Saint-Sauveur, bénévolement, afin de transmettre aux générations futures ce patrimoine moralien qui aurait déjà disparu sans leur engagement pour demain. Aujourd'hui, c'est un lieu de vie pour la faune, un futur point récréatif et écotouristique majeure de la ville ! »

Le bourg de Morne-à-l'Eau s'est structuré autour du Canal des Rotours, creusé à mains d'Hommes mis en esclavage, à partir de 1826, sur 5km en pleine forêt marécageuse. Avant cela, le bourg était situé, sur le littoral, à l'endroit de la section qui aujourd'hui porte le nom de Vieux-Bourg.

L'aménagement du canal des Rotours, cours d'eau majeur en Grande-Terre, qui traverse le centre ville, représente un enjeu primordial pour Morne-à-l'Eau, mais aussi pour la Guadeloupe, puisqu'il s'agit d'une priorité inscrite au Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe et dans le cadre de la Route de l'esclave du Conseil Départemental.

Morne-à-l'Eau, membre du Parc National de Guadeloupe est une ville d'eau et de biodiversité. Elle ne compte pas moins de 6 canaux majeurs, un espace littoral s'étendant sur près de 2000ha avec un florilège de zones humides (mangrove, forêt marécageuse, mares, prairies humides...) de très grande qualité et des plus remarquables des petites Antilles, mais également la nappe souterraine d'eau potable la plus valorisée de la Grande-Terre. Cette nappe permet l'alimentation en eau potable de l'ensemble de la population de la commune et d'une partie de la population du Moule (les Grands-Fonds), ville voisine.

La préservation et la valorisation de la ressource aquatique représente donc un enjeu majeur à l'échelle du territoire communal et intercommunal.

**Morne-à-l'Eau est l'une des communes de Guadeloupe et des petites Antilles la plus riches du point de vue de la biodiversité et des paysages.** La ville dispose d'atouts naturels et patrimoniaux remarquables, qui méritent d'être connus et valorisés.

Du point de vue économique, la commune a un tissu de petites entreprises, principalement dans le commerce de proximité, le BTP, l'agriculture. Parallèlement à l'activité lucrative, les services publics ou parapublics (EDF, Pôle Emploi, l'éducation nationale, la Générale des Eaux, le Trésor Public, annexes du Centre Hospitalier Universitaire, service départemental d'incendie et de secours) contribuent au développement économique et au maintien de l'emploi. Toutefois, le taux de chômage reste important.

L'emploi et le développement d'activités économiques durables sont donc au cœur des préoccupations de l'équipe municipale.

**Outre ces aspects, la ville dispose d'un tissu associatif dense et dynamique avec**



**près de 80 associations.** Depuis 2011, la collectivité s'est engagée aux côtés des associations afin de les accompagner dans leur professionnalisation et leur organisation. Cependant, il existe encore une marge de progrès.

**La population mornaliennne avec 17 200 habitants, 9<sup>ème</sup> du département, est l'une des plus âgées de Guadeloupe.** Cette situation caractérise ce territoire de tradition et d'authenticité mais témoigne aussi d'un vieillissement de la population qui nécessite une adaptation des équipements pour accompagner cette évolution et un renforcement de l'attractivité du territoire pour attirer de jeunes couples.

Morne-à-l'Eau est une commune de la Guadeloupe département français et petit territoire insulaire de la Caraïbe. La commune est située au centre de la Grande-Terre, limitée au Nord, par la commune de Petit-Canal, à l'Est par la ville du Moule et au Sud par celle des Abymes. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la ville a intégré la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) constituée des villes de Petit-Canal, Le Moule, Port-Louis, Anse-Bertrand représentant une population de 52 000habitants.

Le diagnostic est un préalable indispensable à toute réflexion sur les enjeux et actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Il a pour but de dresser un état des lieux du territoire dans une perspective de développement durable. Il s'agit de prendre en compte le contexte actuel et ses conséquences environnementales, économiques et sociales, tout en anticipant les évolutions futures.

Les titres qui suivent présentent les principaux résultats des thématiques abordées dans le cadre du diagnostic réalisé.

### Vers la maîtrise et l'optimisation de l'espace de Morne-à-l'Eau

La Ville de Morne-à-l'Eau, située sur la côte ouest de l'île calcaire plate de Grande-Terre, couvre une **superficie de 6 500 hectares (65 km<sup>2</sup>) et s'étale sur 14 km de long** des îlets du Grand Cul de sac Marin de la mangrove aux Grands Fonds en passant par la plaine herbacée inondable. Elle comporte 33 sections cadastrales et culmine à moins de 110 m sur les mornes les plus élevés.

**La ville tient son nom de Morne-à-l'Eau de la présence d'une résurgence d'eau**, sur le littoral de l'actuel Vieux-Bourg, aujourd'hui aménagé en un large bassin très fréquenté. Morne-à-l'Eau à travers notamment le canal des Rotours, canalise les eaux de drainage des Grands-Fonds et constitue l'un des rares segments permanents du réseau hydrographique de la Grande-Terre.

**Le territoire de Morne-à-l'Eau demeure un territoire rural à péri-urbain avec plus de la moitié de sa superficie classée en zone agricole.** C'est le reflet de son histoire passée.

La superficie dédiée à l'agriculture cumulée à celle des zones naturelles couvrent 70% du territoire. Toutefois, **la ville a subi, ces dernières années un phénomène d'étalement urbain**, le long des réseaux routiers et un mitage des Grands-Fonds facilité par la fragilité du secteur agricole en perte de vitesse. La ville se doit de trouver une utilisation économe, raisonnée et équilibrée entre les espaces naturels, agricoles et urbanisés

### Morne-à-l'Eau : un territoire exceptionnel à préserver et à valoriser

**La commune de Morne-à-l'Eau peut se prévaloir d'être une commune « verte »** avec près de 86% de son territoire classés en zones dites « naturelles » (agriculture, naturelle, urbanisation future).

La ville de par son caractère « archipélagique » recèle une étonnante diversité naturelle : marais, lagune, mangrove, forêt marécageuse, prairie humide, forêt sèche, forêt humide et tous les stades de dégradation se conjuguant aux îlots exondés, aux mornes et à leurs vallons inondables.

La commune réunit ainsi, à elle seule, une mosaïque naturelle, humaine et culturelle d'une rare richesse et vise un quotidien davantage encore en relation avec des savoir-faire locaux, l'agriculture, l'écotourisme, et d'autres activités fondées sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

**Morne-à-l'Eau dispose une nappe souterraine, véritable « château d'eau » de la Grande-Terre** ainsi que plus de 2 000 hectares de zone humides (soit près d' 1/3 de son territoire) sur les 7 500 hectares existants au sein de l'archipel guadeloupéen. De fait, **Morne-à-l'Eau est la commune de la Guadeloupe la plus dotée en espaces humides littorales ce qui la rend unique.** De nombreuses espèces faunistiques dépendent de ces milieux humides qui servent à la fois de lieu d'abri, de reproduction et de nourrissage. **Or, ces espaces sont aujourd'hui fortement fragilisés et menacés par la pression humaine.** Morne-à-l'Eau se doit de préserver et valoriser ce territoire exceptionnel.

## Développer de nouveaux modes de déplacement doux, un vrai atout pour Morne-à-l'Eau

**Ville carrefour** entre le nord-est de la Grande Terre et l'agglomération pointoise, la ville de Morne-à-l'Eau voit transiter sur son territoire près de 30 000 voitures quotidiennement. Les Mornaliens sont de plus en plus nombreux à se déplacer en voiture. En effet, selon l'INSEE, en 1999, 55,10% des ménages disposaient d'au moins une voiture, soit 3 075 ménages. En 2009, soit 10 ans après, ce chiffre s'est nettement accru pour atteindre 62,20% des ménages. Autant de voitures qui se sont intégrées dans les files d'attente déjà bien longues lors des horaires de trajets domicile/travail. Or, les embouteillages, en plus d'occasionner des surcoûts pour les usagers (carburants brûlés, temps passé), sont sources de davantage de pollution. Le secteur des transports est le premier secteur consommateur d'énergie et le premier émetteur de gaz à effet de serre en Guadeloupe (PRERURE). Par ailleurs, selon l'Observatoire Régional des Transports, les voitures particulières sont à l'origine de 95% des émissions de CO2 dans le transport des voyageurs, soit 600 tonnes émises en 2010. Entre 1999 et 2006 l'utilisation des transports en commun par les actifs guadeloupéens pour se rendre au travail avait déjà reculé de 3 points et ne représentait que 9%. L'Agenda 21 devra être l'occasion de développer une politique de mobilité durable de la ville afin notamment de maintenir son attractivité et de participer à la réduction des gaz à effet de serre.



## Encourager un habitat adapté aux modes de vie, respectueux de l'environnement

En 2009, la ville de Morne-à-l'Eau disposait sur son territoire de **8 329 logements pour une population de 17 057 habitants** (source INSEE).

Près de 80% des logements du territoire sont des résidences principales dont 17% sont des logements vacants. Les résidences secondaires et les logements occasionnels se font donc rares.

Les **logements sont pour la grande majorité des maisons** (88,3%). Toutefois, l'offre de logement en appartement a fortement augmenté en 10 ans (+8,4%).

**Les occupants des logements sont pour la plupart des propriétaires** (73,10%). Parmi les locataires, un peu plus de 7%, sont en logement social.

En Guadeloupe, le parc locatif social représente 19% des résidences principales et près de 60% du parc locatif. Le parc locatif social de Morne-à-l'Eau est relativement récent et constitue 2,2% du parc social guadeloupéen.

Le budget logement représente le plus gros poste de dépense pour les ménages dits « modestes ». En 2009, les habitations de fortune et les cases traditionnelles ne représentaient plus que 3,7 % des résidences principales. Un quart des maisons Mornaliennes disposaient déjà au moins d'une pièce climatisée.

Consciente des enjeux en matière de lutte contre les gaz à effet de serre et de transition énergétique, la ville souhaite à la fois enrayer les situations de précarité énergétique tout en apportant sa contribution en faveur d'un habitat digne et économe en énergie.

## Favoriser des modes de consommation plus économes en énergie

En Guadeloupe la majorité de la production de l'électricité se fait à partir de la combustion d'énergie fossile. L'insularité rend l'île plus vulnérable face à la future raréfaction des énergies fossiles et du changement climatique qui s'opèrent à l'échelle de la planète.

Le secteur des transports est le premier consommateur d'énergie suivi du secteur résidentiel. Dans le secteur privé, la branche commerce, est la plus grande consommatrice d'électricité dû fait notamment de l'utilisation intensive de la climatisation. **Plus de ¾ des consommations d'électricité du secteur tertiaire public sont liées aux patrimoines des collectivités territoriales**, largement devant l'éclairage public et les bâtiments de services publics. Ainsi, Le pré-diagnostic énergétique effectuée par la ville de Morne-à-l'Eau sur son patrimoine montre que l'éclairage public est le principal poste de consommation électrique (73%) soit plus de 400 000 euros annuellement.

Les objectifs fixés par le Plan Régional des Energies renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE), à savoir notamment 50% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie en 2030 et l'autonomie énergétique d'ici 2050, oblige à explorer les potentialités locales en matière d'énergie renouvelable. **La commune de Morne-à-l'Eau à travers son Agenda 21, devra apporter sa contribution aux objectifs fixés par la Région en cohérence avec les lois de transition énergétique et écologique.**



## Préserver la santé et la sécurité des Hommes

La commune de Morne-à-l'Eau à l'instar de l'ensemble des autres communes de la Guadeloupe n'échappe pas aux nombreux risques naturels majeurs (cyclonique, inondation, sismique) rendant son territoire et les habitants qui y vivent vulnérables. Or, les bouleversements climatiques à venir risquent fort d'accentuer la vulnérabilité du territoire.

En matière de santé, l'offre doit encore être développée sur le territoire afin de réduire les déplacements mornaliens pour la consultation notamment de médecins ainsi que la mortalité dues aux maladies vasculaires et aux divers traumatismes.

Si la commune a pu échapper aux phénomènes de pollutions des eaux et des sols par la chlordécone, il n'en demeure pas moins que certaines pratiques (dépôts sauvages de déchets, utilisation de pesticides, carrières illégales) sont néfastes pour l'environnement et la santé des hommes.

Dans ce contexte, et dans le cadre de la démarche de l'Agenda 21, la ville de Morne-à-l'Eau souhaite engager des actions pour mieux prévenir et lutter contre les risques afin de préserver au mieux les biens et les personnes.

## Promouvoir une économie locale, créatrice de richesses et respectueuse de son environnement

En 2009, la population active de Morne-à-l'Eau s'élevait à 10 696 habitants (Source INSEE) et comprenait moins de 2 000 chômeurs. **De 2006 à 2011, les créations d'entreprises n'ont cessé de croître**, et ce, prioritairement dans les secteurs du commerce, des transports, et des services divers. Toutefois, l'activité agricole de Morne-à-l'Eau, ville rurale, est en retrait avec une superficie agricole utilisée de 1 558 hectares pour une superficie agricole de 3 551 hectares. **La ville possède un fort potentiel éco touristique pourtant encore sous-exploité.**

Morne-à-l'Eau, a élaboré son programme stratégique d'écocitoyenneté et d'écodeveloppement (PSE) afin notamment d'élaborer une stratégie de développement économique axé autour de la valorisation de l'environnement et des ressources touristiques du territoire. Parmi les orientations retenues par ce programme : la structuration et l'accompagnement de l'économie locale et des savoirs-faire locaux, la valorisation de l'environnement et des ressources touristiques du territoire. Les objectifs poursuivis sont notamment l'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion professionnelle.

Encourager et promouvoir une économie locale respectueuse de l'environnement et de l'homme, créatrice de richesse, en rapprochant les producteurs des consommateurs, un véritable défi à relever pour l'Agenda 21 de Morne-à-l'Eau.



## Rendre la formation et la culture accessible à tous

En matière d'équipements scolaires, la commune de Morne-à-l'Eau dispose de pas moins de 12 écoles primaires, 1 collège et 2 lycées (technique et général) sur son territoire. Pourtant, les Mornaliens ne sont pas nombreux à poursuivre des études. Ainsi, près de la moitié d'entre eux (de 15 ans ou plus non scolarisé) n'a aucun diplôme et moins de 5% d'entre eux sont parvenus à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Morne-à-l'Eau, et plus généralement le Nord Grande-Terre, a dû mal à retenir les cadres et professions intellectuelles sur son territoire.

La ville propose en matière d'équipements culturels et sportifs une offre d'ores et déjà riche et diversifiée. Il existe plus d'une centaine d'associations culturelles et sportives dont les projets et manifestations sont soutenus par la ville. Néanmoins, la problématique de l'accessibilité des différentes offres afin de faciliter les liens sociaux et intergénérationnels, ainsi que l'émergence de nouveaux talents, restent posées.

### Anticiper le vieillissement de la population

Seuls ¼ des foyers fiscaux de Morne-à-l'Eau sont imposables. C'est ainsi que la ville fait partie des communes de la Guadeloupe où se situent les principaux allocataires de la CAF.

La tranche d'âge des 65 ans et plus, représente désormais 16% de la population, la commune de Morne-à-l'Eau commence à être concernée par le phénomène de vieillissement de la population, population souvent en situation de précarité. Ils sont en effet, de plus en plus nombreux à percevoir une allocation supplémentaire de vieillesse ou une allocation de solidarité aux personnes âgées.

La solidarité intergénérationnelle, encore très présente sur le territoire permet aux personnes âgées de se maintenir à domicile plutôt que de se diriger vers un établissement spécialisé. L'offre à l'échelle du département pour ces établissements reste encore peu développée. Anticiper et accompagner le vieillissement de sa population est un enjeu fort pour la ville.

### Adapter l'offre de la ville aux besoins et modes de vie des citoyens

Articuler vie professionnelle, vie familiale et vie sociale constitue une problématique de taille à Morne-à-l'Eau où près de ¼ des ménages sont des familles monoparentales composées en grande majorité de mères vivants seules avec leurs enfants. De même, 1/4 des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel traduisant souvent le besoin de concilier temps de travail et éducation des enfants.

Ainsi, l'offre au sein de la ville en termes de garde d'enfants, de gestion du temps scolaires et périscolaires, les plages horaires offertes par les services administratives, les transports et les commerces sont autant de facteurs qui faciliteront les conditions de vies des Mornaliens. Par ailleurs, faciliter l'accès des services de la ville, des activités sportives et culturelles aux citoyens en situation précaire ou souffrant d'handicaps doit être une priorité pour le territoire.





### Maintenir la dynamique éco-citoyenne

En matière de citoyenneté, la ville de Morne-à-l'Eau connaît une situation comparable à de nombreuses communes de taille similaire : **la participation des habitants est peu développée et la citoyenneté active se « concentre » bien souvent dans l'engagement associatif.** Les Mornaliens ne se déplacent pas en masse pour donner leur avis que se soit à travers les urnes ou dans le cadre d'actions de démocratie participative.

Les nombreuses actions en faveur du développement durable conduites aussi bien par la ville que par les associations demeurent peu connues du grand public, laissant flotter l'impression que « rien ne se passe » à Morne-à-l'Eau. Pourtant, pas loin de **60% des Mornaliens interrogés estiment que le développement durable est l'affaire de tous.** La grande majorité d'entre eux considèrent déjà agir en faveur du développement durable et souhaitent que soit organisée davantage de rencontres entre les habitants et les élus.

L'avènement du développement durable, et plus particulièrement le changement de mode de gouvernance par l'instauration d'une véritable démocratie participative voire délibérative requière l'implication de tous et nécessite de développer et de maintenir la dynamique éco-citoyenne du territoire. Les jeunes sont des citoyens à part entière que la ville souhaite également accompagner et valoriser afin de faciliter leur intégration au sein de la société.



Afin d'avoir la vision de la population sur les généralités du développement durable et les principales actions mises en œuvre, une enquête a été réalisée auprès de 425 habitants répartis sur l'ensemble des quartiers de la ville. Les principaux enseignements sont les suivants :

## Le développement durable : des problématiques d'abord environnementales!

La problématique des déchets constitue la 1<sup>ère</sup> préoccupation des mornaliens en matière de développement durable. La question de l'eau arrive en 2<sup>ème</sup> position, l'économie et l'emploi se hissent en 3<sup>ème</sup> position. La solidarité envers les plus fragiles occupe la 6<sup>ème</sup> position.

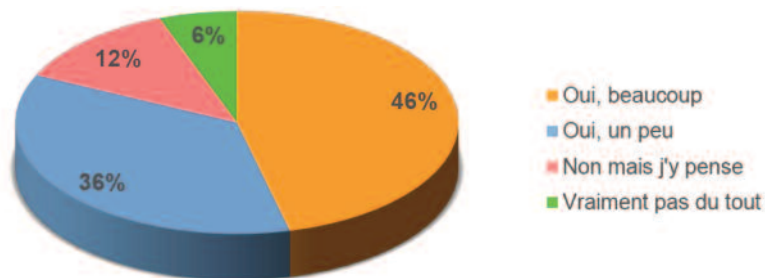
## Une responsabilité individuelle et de proximité !

Les personnes interrogées estiment que le développement durable relève d'abord de **la responsabilité de chacun** (56,1% des répondants).

Elles sont également en attente d'une intervention de la part des collectivités locales (50,6%), et plus particulièrement de la commune de Morne-à-l'Eau (43,9%). Un peu moins d'un tiers d'entre eux considèrent que l'Etat, ainsi que le niveau international, ont vocation à intervenir sur ce sujet et faire changer les comportements.

## Un engagement notable ou à venir !

46% des Mornaliens estiment s'intéresser ou agir pour le développement durable



## Economiser l'eau, l'énergie et consommer local : principales pratiques favorables au développement durable !

Les Mornaliens avouent pratiquer le développement durable à travers ces gestes :

- n°1 : veiller à économiser l'eau
- n°2 : limiter la consommation d'énergie
- n°3 : acheter des produits locaux, des produits de saisons, labellisés
- n°4 : trier ses déchets
- n°5 : mieux se déplacer pour moins polluer
- n°6 : sensibiliser l'entourage au respect de l'environnement

## Vos priorités en matière de développement durable :

### > Volet social

Une meilleure prise en compte des personnes handicapées, des personnes âgées constitue une priorité pour les répondants (66,2%) dans le domaine social.

### > Volet économie

Dans le domaine économique, le soutien au commerce de proximité et à l'artisanat constitue un sujet prioritaire pour les répondants (48,2%).

### > Volet environnement

Dans le domaine environnemental, le paramètre évoqué comme étant prioritaire pour les répondants concerne une meilleure gestion, prévention et valorisation des déchets : 60,3%.

### > Volet démocratie

En matière de démocratie locale et de participation citoyenne, 64,9% des répondants souhaitent que soient organisées plus de rencontres entre les habitants et les élus.

Dès l'élaboration du Programme Stratégique d'éco-citoyenneté et d'Ecodéveloppement puis de notre Agenda 21 local, nous avons souhaité travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs, des associations, de la population de Morne-à-l'Eau et plus largement de la Guadeloupe.

Ainsi, parmi ses membres, le Comité de Pilotage (COFIL) Agenda 21 comptait : la DEAL, l'ADEME, la CCIIG (chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe), Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Parc National de la Guadeloupe (PNG), le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, des représentants d'associations mornaliennes.

L'objectif était d'intégrer dès le départ l'ensemble des acteurs, afin qu'ils soient déjà mobilisés pour la poursuite du projet et la mise en œuvre des nouvelles actions.

Les instances locales susceptibles de fournir à la ville un accompagnement technique et/ou financier se sont donc déjà engagées à nos côtés en intégrant ce COFIL.

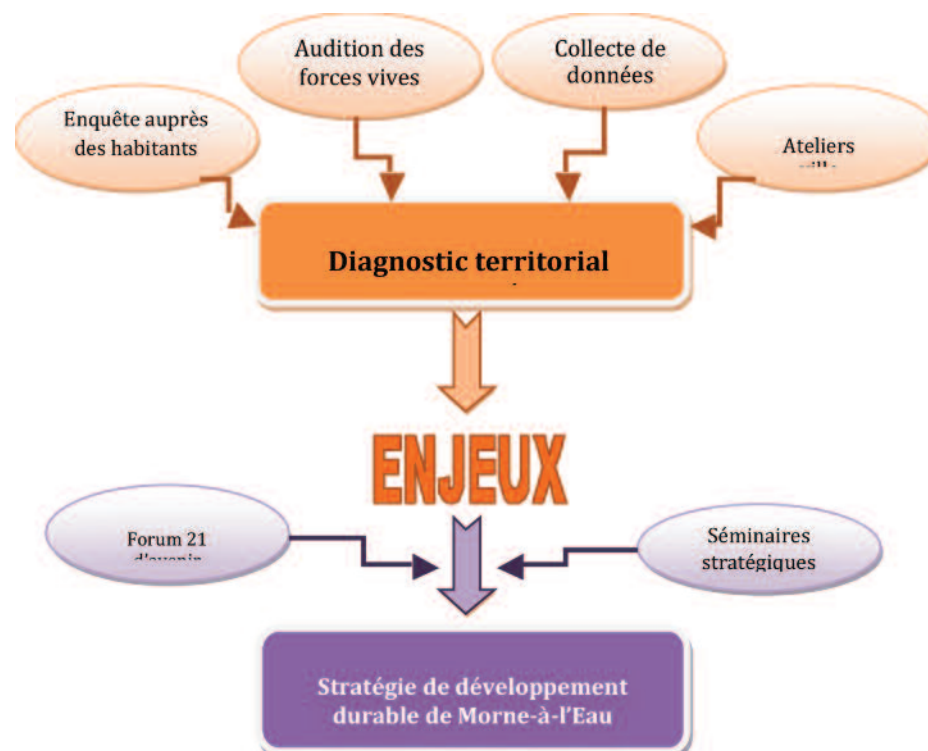
S'agissant de la poursuite de l'implication des acteurs communaux et de la mise en œuvre des actions qui relèvent de leurs activités, la ville pourra avoir recours à des appels à projets et s'adresser aux acteurs dynamiques connus et reconnus sur le terrain pour leurs actions.

D'un point de vue organisationnel, le Maire est le garant de l'engagement de la collectivité, à ce titre, il a participé encore récemment au colloque National Agenda 21 de demain où la démarche de la ville a été mise en valeur via plusieurs films du ministère. Le directeur général adjoint en charge de l'aménagement du territoire et des services techniques s'assure des moyens nécessaires et de l'atteinte des objectifs visés. Le chef de projet Agenda 21, intégré à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de la ville, assure le suivi et la coordination des actions mises en œuvre et est appuyé par deux animateurs développement durable. L'ensemble du Conseil Municipal et des directions de la collectivité est mobilisé et accompagnent la mise en œuvre de la démarche.

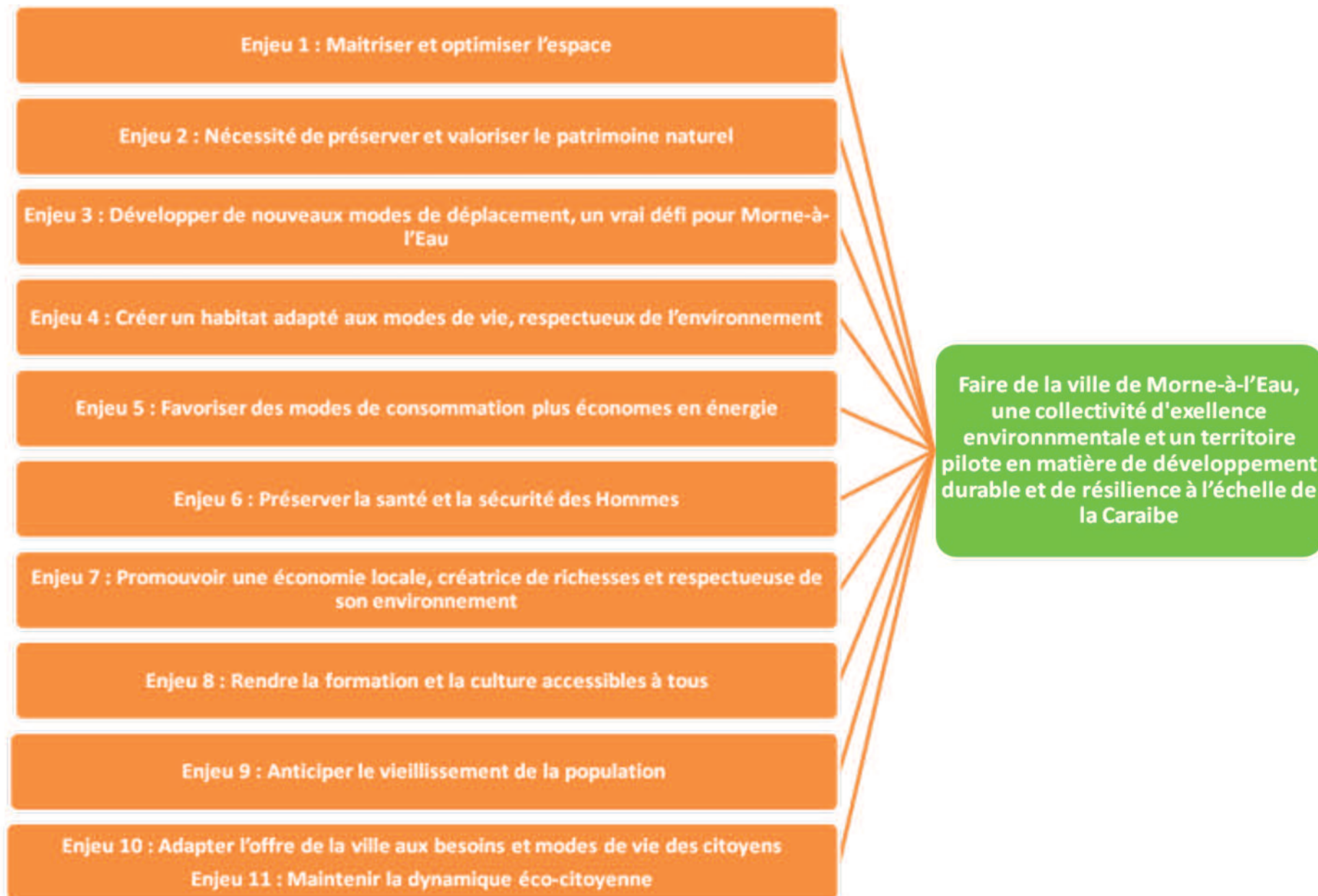
Dès cette année, un comité de suivi de l'Agenda 21 sera créé sur la base du comité de pilotage qui sera élargi aux associations et aux représentants des principaux quartiers de la ville. A ce titre, les actions 56 et 59 prévoient des temps de rencontre

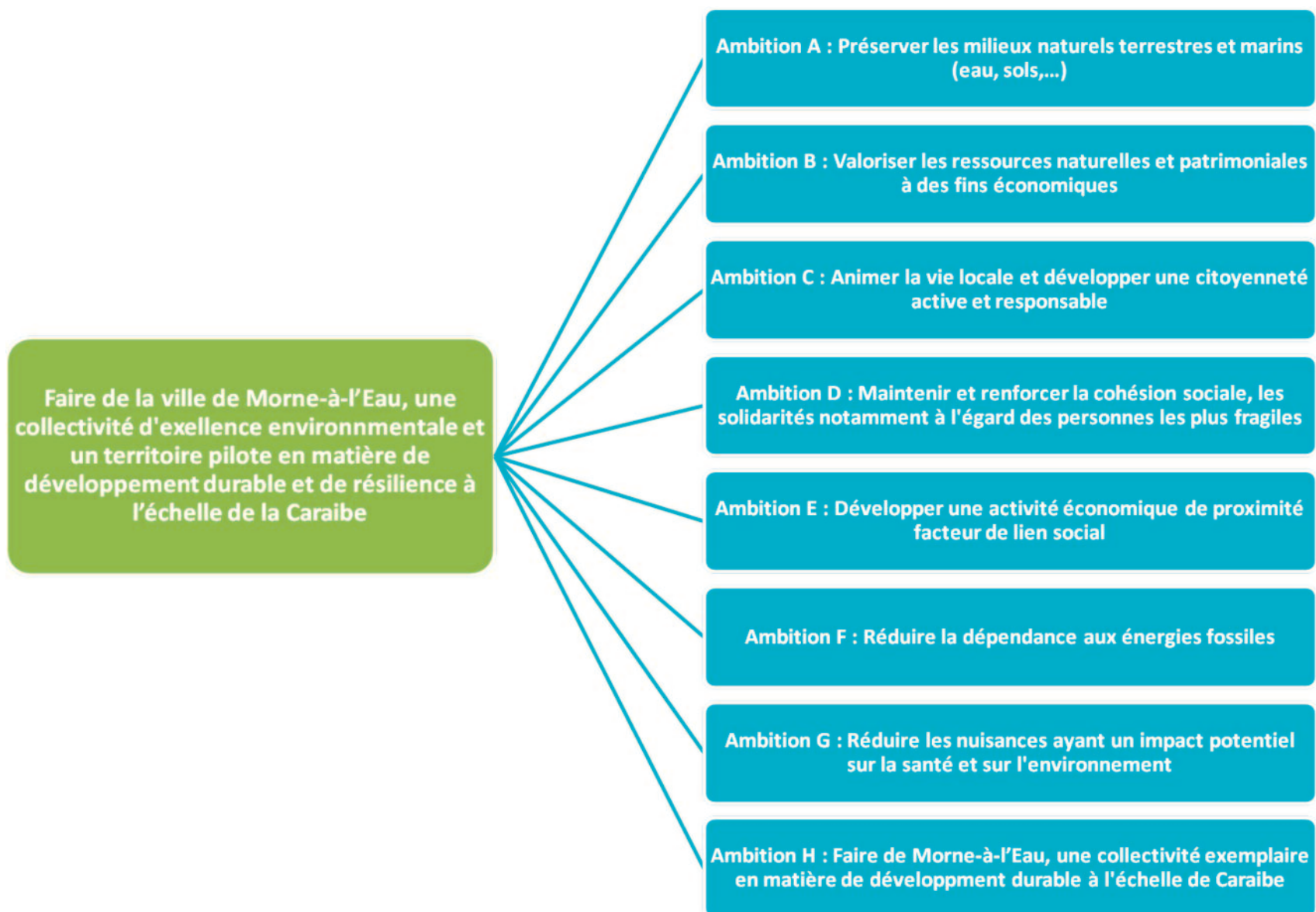
avec la population qui seront autant d'opportunités pour faire le point sur l'avancée de l'Agenda. De même, une inscription au budget général sera consacrée à l'Agenda 21.

Enfin, la ville s'engage à rechercher et faire appelle à toutes les solutions techniques et financières lui permettant de mener à bien le projet tel qu'il a été validé, à savoir 8 ambitions, 178 actions dont 24 actions phares et 4 actions emblématiques sur une période de 10 ans soit deux fois 5 ans.



Différents partenaires et les grandes dates de conception de l'agenda 21





Les dispositifs de concertation représentent aujourd'hui un élément indissociable de la gestion politique locale. Cette nouvelle forme d'expression démocratique connaît une demande croissante de la part des habitants qui témoignent ainsi de leur désir de participer à la vie démocratique locale.

La concertation procède donc d'une volonté politique et correspond à une finalité : faire émerger des propositions et des projets, les préciser et les améliorer, favoriser le débat, le rapprochement des points de vue.

Dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21, la ville de Morne-à-l'Eau a souhaité réfléchir à la mise en œuvre d'une Charte de la concertation et de la gouvernance qui poserait les fondements d'une démarche participative constitutive de l'Agenda 21.

La concertation de l'ensemble des acteurs qui sont appelés à s'impliquer dans l'élaboration de l'Agenda 21 doit ainsi faire partie intégrante du processus aboutissant à la rédaction et la mise en œuvre de notre Agenda 21 local.

Cette charte établit les règles s'appliquant aux différentes parties prenantes que sont la ville de Morne-à-l'Eau (tant au niveau des élus que des services), les partenaires institutionnels, les représentants des forces vives du territoire (les milieux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, de l'habitat...) et les citoyens.

Elle doit clarifier la place de chacun et faciliter la compréhension des processus décisionnels. Cette charte doit contribuer à établir une confiance mutuelle et inciter à participer activement à la vie de l'Agenda 21.

Cette charte n'est pas une fin en soi et correspond à un processus qui n'est pas figé. Elle garde sa capacité d'évolution.

L'objet de cette Charte est de fournir aux différents partenaires concernés par l'Agenda 21 en élaboration les éléments d'un « code commun », définissant l'esprit de la concertation et fixant les conditions nécessaires à son bon déroulement.

Cette charte poursuit trois objectifs précis :

- informer les acteurs et partenaires de la démarche de concertation qui leur est proposée. Le concept même d'Agenda 21, en tant que stratégie de promotion du développement durable y est explicité tout en soulignant l'importance donnée à la concertation par la ville de Morne-à-l'Eau;
- mobiliser en précisant les apports de la concertation dans l'élaboration et le suivi de l'Agenda 21 de la ville de Morne-à-l'Eau ;
- organiser la démarche de concertation en définissant le fonctionnement des instances de participation et les règles qui s'y appliqueront. Document opérationnel, la Charte organise également le calendrier général de la démarche participative.

À travers cette charte, le véritable enjeu à atteindre est la mobilisation du plus grand nombre pour la concrétisation de l'Agenda 21 et l'évolution des comportements.









Après les phases dédiées au diagnostic puis celle de la stratégie, les objectifs de cette 3<sup>ème</sup> phase de l'élaboration de l'Agenda 21 sont de :

- passer de la stratégie de développement durable aux propositions d'actions concrètes ;
- définir le programme d'actions de l'Agenda 21 à partir de la réflexion croisée des acteurs locaux (élus, agents et citoyens).

Le programme d'actions de l'Agenda 21 doit répondre aux ambitions à 10-15 ans et objectifs opérationnels définis dans la stratégie de développement durable. Il a fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage le 18 octobre 2013.

Le programme d'actions se veut le reflet et la traduction opérationnelle d'une volonté partagée d'agir au plus près, à l'échelle de la ville de Morne-à-l'Eau et selon ses moyens en faveur d'une meilleure prise en compte du développement durable. Il permet d'engager le territoire, d'amplifier et de diversifier l'action conduite jusqu'à aujourd'hui.

Il s'inspire à la fois des propositions issues du processus de concertation citoyenne et des travaux conduits au sein de la collectivité avec les élus et les agents municipaux.

Le plan d'actions doit être caractérisé par une approche à la fois :

- **raisonnable** : « nous sommes conscients de nos marges de progrès et de nos avancées en matière de développement durable » ;
- **réaliste** : « nous savons que nous pourrions le mettre en œuvre progressivement et que nous éviterons ainsi des effets d'annonce sans lendemain » ;
- **partagé** : « nous nous sommes efforcés à écouter le plus grand nombre et à intégrer les propositions du plus grand nombre ».
- **porteur de sens** : « nous savons qu'il est cohérent avec les enjeux que nous avons choisi d'aborder dans le cadre de notre Agenda 21 local ».

Pour info : l'ensemble du programme d'actions est téléchargeable sur le site Agenda 21 de Morne-à-l'Eau



**BIK A PAWOL**

**Agenda 21**  
VILLE DE MORNE-À-L'EAU

COMMENT PROTÉGER ET AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE ?

Mardi 20 Août 2013 à 18h00  
VIEUX-BOURG (PORT)

COMMENT AGIR POUR SE DÉPLACER, HABITER, CONSOMMER DURABLEMENT ?

Mercredi 21 Août 2013 à 18h00  
ECOLE DE CHAZEAU

COMMENT AGIR POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE À MORNE-À-L'EAU ?

Jeudi 22 Août 2013 à 18h00  
MAISON DE QUARTIER DE LASSERRE

QUE FAIRE POUR CRÉER DE L'EMPLOI À MORNE-À-L'EAU ?

Vendredi 23 Août 2013 à 18h00  
PLACE GERTY ARCHIMÈDE

LES JEUNES S'EXPRIMENT SUR MORNE-À-L'EAU

Samedi 24 Août 2013 à 14h00  
SALLE DE DÉLIBÉRATION DE LA MAIRIE

LES CHEFS D'ENTREPRISES S'EXPRIMENT SUR MORNE-À-L'EAU

Samedi 24 Août 2013 à 18h30  
SELF - CAISSE DES ÉCOLES

Morne-à-l'Eau, ma ville, notre avenir!

Ambitions ou leviers d'intervention	Actions cadres	Actions phares
<b>Ambition A – Préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie</b>	1. Préserver les milieux naturels, terrestres et marins	Action n°1 : Mieux faire connaître le patrimoine naturel, terrestre et marin existant sur le territoire au plus grand nombre : enfants, parents, entreprises
	2. Préserver la qualité de l'eau et des sols	Action n°13 : Améliorer l'assainissement du bourg (évacuation des eaux usées)
	3. Préserver et respecter l'équilibre entre les espaces agricoles, les espaces naturels et les espaces urbanisés	Action n°15 : Concevoir un projet agricole durable porteur pour le territoire
<b>Ambition B – Valorisation des ressources naturelles et patrimoniales à des fins économiques</b>	1. Développer Morne-à-l'Eau à partir de son capital en eau.	Action n°23 : Valoriser économiquement la présence de l'eau sur le territoire (eau en bouteille, thermes, thermalisme ...)
	2. Gérer et exploiter les patrimoines naturel, traditionnel, historique, culturel (identité, mémoire, petit patrimoine rural ...)	Action n°26 : Mettre en place une Aire de Mise en Valeur Architecturale et Paysagère
	3. Valoriser les productions locales	Action n°37 : Elaborer un annuaire des professionnels, des métiers et des savoir-faire d'antan de Morne-à-l'Eau
<b>Ambition C – Animation de la vie locale et le développement d'une citoyenneté active et responsable</b>	1. Avoir et consolider une vie culturelle et sportive dynamiques et mobilisatrices	Action n°46 : Réaménager la salle Chelk Anta Diop en salle polyvalente avec activités des associations
	2. Permettre à chacun d'être acteur de son territoire	Action n°56 : Organiser (une fois par trimestre) un forum public sur la place de la mairie de présentation des actions les plus marquantes de la ville, des grands projets, et échanger avec les habitants (possibilité de déplacer ce forum dans les plus grands quartiers du territoire)
	3. Favoriser l'émergence d'une éco-citoyenneté par tous (habitants, associations, entreprises ...)	Action n°59 : Créer un « conseil citoyens », un « conseil de développement » à l'échelle du territoire communal (« unité mornalienne »)
<b>Ambition D – Maintien et renforcement de la cohésion sociale et des solidarités, notamment à l'égard des personnes les plus fragiles ou en difficulté et des jeunes</b>	1. Créer du lien social et de la solidarité	Action n°69 : Distribuer un « kit » de bienvenue aux nouveaux arrivants
	2. Accompagner l'entraide à la vie quotidienne et l'autonomie (logement, services à la population ...)	Action n°80 : Revoir l'implantation du CCAS et le rendre mobile (établissement de points relais)
	3. Faire de la jeunesse un atout pour dèmen	Action n°83 : Organiser les états généraux de la jeunesse mornalienne

Ambitions ou leviers d'intervention	Actions cadres	Actions phares
<b>Ambition E – Développement d'une activité économique de proximité, facteur de lien social et d'emploi</b>	1. Créer les conditions de réussite d'un développement économique structuré, organisé et animé	Action n°95 : Favoriser des rencontres entre professionnels économiques du territoire
	2. Favoriser l'émergence d'activités économiques liées aux potentialités environnementales et patrimoniales du territoire (écotourisme, agriculture et pêche durable, architecture, monuments ...)	Action n°103 : Développer des activités économiques autour du patrimoine mornalien (crabe, mangrove ...)
	3. Animer et accompagner le développement d'un secteur de l'économie sociale et solidaire (insertion professionnelle ...)	Action n°107 : Créer une épicerie solidaire en collaboration avec la commune du Moule
<b>Ambition F – Réduction de la dépendance aux énergies fossiles et de ses impacts</b>	1. Lutter contre les inégalités énergétiques et promouvoir un habitat économe en énergie	Action n°117 : Aménager une maison témoin économe en énergie
	2. Repenser les modes de déplacement et de transport sur le territoire	Action n°119 : Développer les déplacements piétons et doux
	3. Explorer les potentialités locales en matière d'énergie renouvelable	Action n°129 : Etablir un diagnostic des potentialités énergétiques renouvelables du territoire (solaire, éolienne ...) dans la perspective que le territoire et la collectivité deviennent producteurs locaux d'énergie
<b>Ambition G – Réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement</b>	1. Lutter contre les nuisances et pollution du territoire (assainissement, carrière, sol, air, gestion des déchets ...)	Action n°132 : Sensibiliser et informer les professionnels (agriculteurs, entreprises ...) afin de limiter ou réduire les activités polluantes sur le territoire
	2. Favoriser des pratiques respectueuses pour l'environnement (mode de production, de consommation, labellisation ...)	Action n°152 : Avoir une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction de la population (avec une approche spécifique en direction des touristes)
	Réduire la vulnérabilité du territoire et des hommes	Action n°149 : Créer une culture du risque
<b>Ambition H – Une collectivité exemplaire en matière de développement durable à l'échelle de la Caraïbe</b>	1. Diminuer l'impact écologique de la ville	Action n°155 : Remplacer tous les équipements énergivores
	2. Développer un fonctionnement au quotidien éco-exemplaire (politique d'achats durables, éco-gestes ...)	Action n°168 : Favoriser une politique d'achats durables
	3. Faire des élus et des agents les vecteurs du changement au sein de la collectivité	Action n°178 : mettre à disposition un « Kit élus numérique » avec des formations (tablette numérique)

## Le plan d'actions : Zoom sur les 4 actions emblématiques

### ■ Action n° 21 : Aménager le Canal des Rotours et réaliser la Maison du Canal : la Cité de l'eau et de la biodiversité

Le canal des Rotours traverse la ville de Morne-à-l'Eau puis la forêt marécageuse (Réserve de Biosphère – site RAMSAR) avant de se jeter dans la mer des Caraïbes. L'aménagement de la partie urbaine du Canal permettra à la ville de se tourner vers son cours d'eau et apportera une attractivité incomparable au cœur du centre bourg. Conjointement à l'aménagement des berges, il est proposé l'édification de la maison du Canal : Cité de l'Eau et de la Biodiversité. Il s'agira d'un lieu d'éducation et de valorisation du Canal et de la ville dans leurs dimensions écologiques, culturelles, sociales et économiques.

### ■ Action n°159 : Construire 2 éco-quartiers (Bourg et Vieux-Bourg)

Depuis la fermeture de sa grande usine sucrière Morne-à-l'Eau a connu un retrait de son activité économique et singulièrement celle de son bourg.

Dans le cadre du besoin de rénovation urbaine, il est proposé de faire évoluer le bourg en éco-quartier afin de renforcer son attractivité et améliorer sensiblement le cadre de vie, le quotidien des habitants, des commerçants et des visiteurs de la ville dans une logique participative et de développement durable.

Dans le cadre d'une analyse environnementale de l'urbanisme (AEU2), il s'agira de :

- Dynamiser le bourg
- Répondre à l'urgence climatique et environnementale
- Améliorer le quotidien des habitants et visiteurs
- Avoir une démarche de projet participative

## Avec pour finalité construire une ville durable et résiliente !

### ■ Action n°156 : Optimiser la gestion de l'éclairage public (éclairage LED, solaire...)

Avec 4800 points lumineux, l'éclairage public est une vraie problématique pour la ville de Morne-à-l'Eau. Ce service nécessaire à la population génère des dépenses conséquentes soient plus de 400 000 euros /an uniquement en termes de facturation électrique.

Dans le cadre de son ambition de collectivité exemplaire et en cohérence avec la loi de transition énergétique, la collectivité souhaite renouveler et moderniser l'ensemble de son parc lumineux afin de diminuer substantiellement sa consommation énergétique, son empreinte carbone et surtout générer des économies financières. Il s'agira de mettre en place des équipements très faiblement énergivores (lampes LED, horloges astronomiques, réducteurs de puissance...) voire chaque fois que possible autonomes avec des candélabres solaires et micro-éoliens.

### ■ Action n°49 : Construire une base nautique communale Haute Qualité Environnementale – chantier naval traditionnel

La baie de Vieux-Bourg Morne-à-l'Eau est un plan d'eau remarquable dans le Grand Cul de Sac Marin en pleine réserve de Biosphère. Aussi, les activités nautiques dans ce cadre enchanteur entouré d'une mangrove luxuriante et d'une barrière de corail impliquent le respect du milieu.

Il s'agit de doter le territoire d'un équipement dédié aux activités nautiques prenant en compte les composantes géographiques, historiques et naturelles de ce site remarquable.

La base a pour objet de favoriser la pratique et la découverte d'activités nautiques non motorisées sur le territoire et au-delà.

La base nautique HQE aura pour ambitions de répondre aux différentes cibles de protection de l'environnement mais sera aussi sera dotée d'un chantier naval de voile traditionnelle qui sera un outil d'insertion et de développement économique. Par ailleurs, l'équipement s'attachera à permettre aux personnes âgées, handicapées et à mobilité réduite d'accéder aux sports et loisirs nautiques.

La base nautique contribuera aux échanges intergénérationnels sur la mer, les pratiques nautiques et la construction navale non polluantes.

## Evaluation et comité de suivi

### Evaluation : comment savoir si le territoire va dans la bonne direction ? :

Afin de mesurer l'impact positif de l'Agenda 21 sur le territoire communal, la ville prévoit l'élaboration d'outils d'évaluation avec une définition des indicateurs de façon concertée.

Un suivi régulier sera également assuré par le chef de projet dont le rôle sera d'alerter sur les écarts observés par rapports aux objectifs fixés et résultats attendus.

Une instance comprenant des représentants des associations et de la population sera constituée et se réunira à minima une fois par semestre pour faire le point sur l'avancée.

D'ores et déjà, des acteurs de la collectivité ont été formés à l'évaluation du programme et à ce titre des indicateurs territoriaux ont été proposés. De même, des indicateurs liés aux objectifs stratégiques et aux actions ont été prévus.

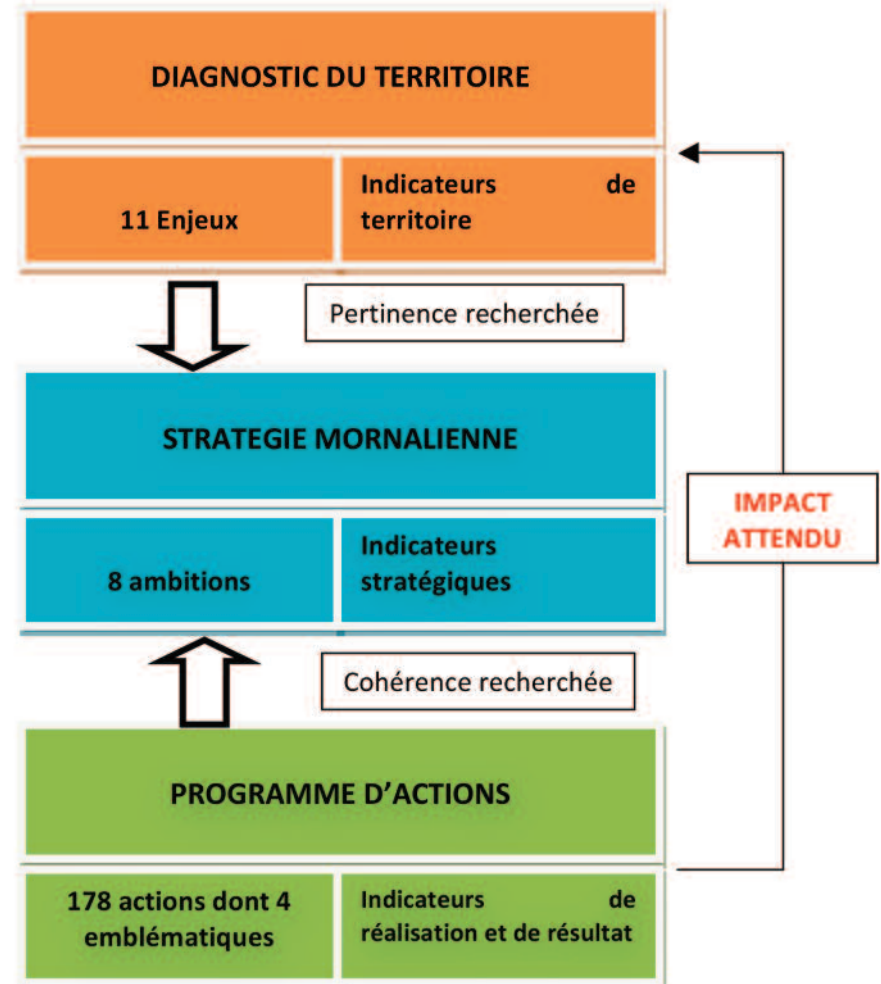
Il s'agira d'affiner ce système d'évaluation en se faisant accompagner certainement par un bureau d'études spécialisé en la matière. Le contexte insulaire et tropical fait que de nombreux indicateurs conseillés à l'échelon national ne sont pas toujours opérationnels dans notre cas.

A cet effet, la ville échange déjà avec d'autres collectivités ayant bénéficié d'une reconnaissance dans un contexte similaire. Néanmoins, notre Agenda « nouvelle génération » s'inscrit dans une démarche pilote, de fait, et la majorité des outils d'évaluation se construira de manière concertée parallèlement à la mise en œuvre du programme.

### Quelques indicateurs clés de territoire qui seront suivis :

- Nombre d'habitants de la ville
- Taux d'habitat social
- % de titulaire du bac au sein de la population
- Taux de chômage global
- Taux de chômage des – 25 ans
- Quantité d'énergie électrique consommée annuellement
- Production d'ordures ménagères par habitant /an
- Evolution de la surface agricole
- Consommation moyenne d'eau par habitant / an
- Evolution de la qualité des eaux de surface et de la nappe souterraine

Schéma du système d'évaluation



## La mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation participatif de l'Agenda 21 de la ville de Morne-à-l'Eau afin de :

Impliquer les acteurs de l'Agenda 21 dans son évaluation,

Permettre un regard croisé (techniciens, élus, citoyens...),

Prendre des décisions concrètes et rapides sur la réorientation de l'Agenda 21 grâce à l'évaluation en continue.

Le dispositif d'évaluation du projet territorial de l'Agenda 21 doit s'inscrire sur trois niveaux : le territoire, la stratégie, le plan d'actions. En ce qui concerne l'évaluation du contexte territorial des indicateurs d'état pertinents sont retenus par thématique, permettant ainsi de mesurer, informer, apprécier les politiques et actions entreprises sur le territoire au regard du développement durable.

## La reconnaissance de l'Agenda 21 de Morne-à-l'Eau par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et par le Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

A cet effet, depuis décembre 2014, le ministère a ouvert sa 9<sup>ème</sup> session de reconnaissance des agendas 21 locaux. La ville de Morne-à-l'Eau a tout naturellement déposé un dossier de candidature afin de faire reconnaître la qualité de son projet de territoire et bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre technique et financière de son Agenda 21 local.

Cette reconnaissance viendra conforter et renforcer :

- L'engagement historique des associations et de la population – « les pionniers »
- Les caractéristiques intrinsèques et naturelles du territoire
- La stratégie de développement de la ville
- La politique communale voire intercommunale en matière de développement durable



## Le saviez-vous ?

L'Agenda 21 de Morne-à-l'Eau, c'est aussi :

- des informations disponibles sur le site internet de la ville : [www.villedemornealeau.com](http://www.villedemornealeau.com)
- un site internet dédié : [www.agenda21demornealeau.fr](http://www.agenda21demornealeau.fr)
- 2 films (titre film)
- 2 livrets explicatifs etc...

## Maintenant Engagez-vous !

Contacts :

[servicededd@mornealeau.fr](mailto:servicededd@mornealeau.fr)

[servicecommunication@mornealeau.fr](mailto:servicecommunication@mornealeau.fr)

Téléphone DEDD : 0590 24 66 76

Visitez le site ▶

[www.agenda21demornealeau.fr](http://www.agenda21demornealeau.fr)



*L'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Morne-à-l'Eau est soutenue par :*



*Sous la responsabilité de la Direction de l'Environnement et Développement durable de la ville de Morne-à-l'Eau, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée aux groupements ARENA, ARGOS, Biodiversité pour le volet technique et à Extérieur Jour pour le volet communication*

### **Le comité de pilotage :**

Ville de Morne-à-l'Eau, La DEAL, l'ADEME, la CCIIG (chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe), la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Parc National de la Guadeloupe (PNG), le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Office de l'Eau, la CAF, la Mission locale, l'ONF, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, les représentants d'associations mornaliennes.

### **Les partenaires :**

ANRU, Rectorat, Voies Navigables de France, BRGM, SAFER, Conservatoire du littoral, CGSS, EPFL, CTIG, CAUE, GDA Ecobio, SICALPG, IGUAVIE, IGUACANNE, IGUAFLHOR, RSMA, DAC, DDJSCS, Pôle Emploi, DICS, Ecole de la 2ème chance, Synergile, INRA AG, MAB France, Université des Antilles, APLAMEDAROM, Canari, Comité des Pêches, EDF, Générale des Eaux, Agence Française de Développement, SIG, ADIL 971, SEMSAMAR, SEMAG, DAAF, Caisse des Dépôts, le Club EcoQuartiers, Fondation du Patrimoine, SYMEG, Routes de Guadeloupe, Guadeloupe Expansion, Conservatoire Botanique, PROFIL, Paysage Parcs et Jardins Caraïbes, ADIE, Point Info Energie, GWAD'AIR, SYVADE, SIAEG, ARS, FOLG, AMF, Crédit Agricole, CNFPT, ONCFS, Comité 21, ICLEI, ...

**Les associations déjà engagées :** Evasion Nautique, AGRIMAL, AURCR, les solides, APRODECARM, CUMA de Morne-à-l'Eau, Ansanm ansanm pou Jabren sensi, Pavé la, Grand Récif, Club Merveille, Rose des Aînées, MAS BOKO KA, NAM, KAMODJAKA, les chasseurs du centre, les Hommes de l'Eglise, EPHAD AKA MANMAN, TIKANN de Bonne-Terre, Association de Quartier de Lorget, Affirmatic, O Bò RAVIN LA, le LIEN, Etoile ACM, COS Ville de Morne-à-l'Eau...





**Contacts :**

***servicededd@mornealeau.fr***

***servicecommunication@mornealeau.fr***

**Téléphone DEDD : 0590 24 66 76**